



LE 9 NOVEMBRE 2009

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 9 novembre 2009 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents :Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

4580-091109 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le Maire Michel Paré, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Carignan et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORTS

C.C.U.

- . Permis et certificat Septembre 2009
- . Permis et certificat Octobre 2009

- . Rapport budgétaire Octobre 2009

4581-091109 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2009**

Considérant qu'il s'agit d'un nouveau conseil municipal suite à l'élection du 1^{er} novembre 2009, les membres du conseil prennent acte du procès-verbal du 1^{er} octobre 2009.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

4582-210909 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Duclos, appuyé par Madame la conseillère Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 901787 à 901860	410 078,86 \$
Numéros 901861 à 901952	151 506,96 \$
Numéros 901953 à 901956	11 605,15 \$

4583-091109 **RESSOURCES FAMILIALES CÔTE-DE-BEAUPRÉ**

Considérant la demande de gratuité de Les Ressources Familiales Côte-de-Beaupré pour l'utilisation de la salle du Centre communautaire le 17 décembre 2009;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Lise Pelletier, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud et résolu unanimement de prêter gratuitement la grande salle du Centre communautaire à Les Ressources Familiales pour la tenue d'une activité dans le cadre de la fête de Noël le 17 décembre 2009.

4584-091109 **ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ SURNUMÉRAIRE**

Considérant que M. Sébastien Dupont de l'équipe de nuit a été transféré à l'équipe de jour pour remplacer M. Martin Audet en congé de maladie;

Considérant qu'il y aurait lieu d'engager un employé surnuméraire pour compléter l'équipe de nuit;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Desaulniers et résolu unanimement de procéder à l'embauche de M. Yves Blouin, à titre d'employé surnuméraire pour une période de 14 semaines soit du 6 décembre 2009 au 13 mars 2010.

4585-091109 **LETTRE D'ENTENTE #1 CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT DE NUIT LA SAISON HIVERNALE 2009-2010**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général à signer la lettre d'entente #1 à la convention collective relativement au déneigement pour la saison hivernale 2009-2010.

4586-091109 **APPROPRIATION DU FONDS PARCS ET TERRAINS DE JEUX POUR FINANCER UNE PARTIE DU COÛT D'ACQUISITION DE L'ÎLET BLOUIN**

Attendu la résolution #4517-210909 adoptée le 21 septembre 2009;

Attendu qu'il n'était pas prévu au budget 2009 de procéder à l'acquisition de l'îlet Blouin;

Attendu que l'acte notarié a été signé en date du 23 octobre 2009;

Attendu qu'une somme de 25 609,12 \$ du fonds parcs et terrains de jeux est disponible pour financer une partie du coût d'acquisition de l'îlet Blouin qui est au montant de 40 000 \$ plus les taxes applicables, laquelle somme a été versée lors de la signature de l'acte notarié;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard, appuyé par Madame la conseillère Lise Pelletier et résolu unanimement d'approprier la somme de 25 609,12 \$ du fonds parcs et terrains de jeux pour financer une partie du coût d'acquisition de l'îlet Blouin.

4587-091109 **AUTORISATION DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX À ÉMETTRE DES CONSTATS D'INFRACTION**

Considérant qu'en vertu de l'article 147 du Code de procédure pénale, le conseil municipal doit désigner, par écrit, les noms et les qualités des personnes chargées d'émettre un constat d'infraction;

Considérant l'embauche récent de Mme Laurie Laperrière et le besoin d'actualiser les autorisations;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Beauré désigne M. Jean-François St-Pierre, Mme Laurie Laperrière et M. Roch Lemieux à délivrer au nom de la Ville de Beauré, un constat d'infraction pour toute infraction aux dispositions de la Loi sur les cités et villes ou l'un de ses règlements.

4588-091109 **CONSTAT D'INFRACTION / NOMINATION DES PERSONNES POUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Considérant qu'en vertu de l'article 147 du Code de procédure pénale, le conseil municipal doit désigner, par écrit, les noms et les qualités des personnes chargées d'émettre un constat d'infraction;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Desaulniers et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Beauré désigne M. Jean-François St-Pierre et Mme Laurie Laperrière à délivrer les constats d'infraction pour l'application des règlements d'urbanisme suivants :

- Règlement relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction et portant le numéro 965;
- Règlement relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et portant le numéro 966;
- Règlement de zonage et portant le numéro 967;
- Règlement de lotissement et portant le numéro 968;
- Règlement de construction et portant le numéro 969;
- Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) et portant le numéro 971;
- Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) et portant le numéro 972;
- Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et portant le numéro 1037;
- Règlement relatif aux usages conditionnels et portant le numéro 1053-1.

4589-091109 **NOMINATION DE MME LAURIE LAPERRIÈRE ADJOINTE À L'URBANISME POUR L'ÉMISSION DES PERMIS RELATIFS À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

Considérant qu'en vertu de l'article 3.1.1 du Règlement no 965 intitulé « Règlement relatif aux permis et certificats et à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction », le conseil peut nommer un ou des adjoints pour l'émission des permis relatifs aux règlements d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Carignan et résolu unanimement de nommer Mme Laurie Laperrière, adjointe en urbanisme à émettre des permis relatifs aux règlements d'urbanisme.

4590-091109 **AUTORISATION DE SIGNATURE M. MICHEL PARÉ**

Considérant que Monsieur Michel Paré est devenu le nouveau maire de la Ville lors de l'élection du 1^{er} novembre 2009;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-François Duclos et résolu unanimement d'autoriser Monsieur le maire Michel Paré à signer tous les effets bancaires auprès de la Caisse populaire Mont Ste-Anne, conformément à l'article 100.1 de la Loi sur les Cités et Villes.

4591-091109 **RÉGIE DE L'ARÉNA – NOMINATION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes à titre de représentant de la Ville de Beupré au sein de la Régie Intermunicipale de l'aréna :

- M. Pierre Carignan
- M. Éric Desaulniers

4592-091109 **NOMINATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Carignan, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Beupré :

Mme Lise Pelletier
M. Éric Desaulniers

4593-091109 **COMITÉ DE VIGILANCE DU SITE D'ENFOUISSEMENT À ST-TITE-DES-CAPS- NOMINATION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Carignan et résolu unanimement de désigner M. Pierre Renaud membre observateur sur le comité de vigilance du site d'enfouissement à St-Tite-des-Caps.

4594-091109 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Monsieur le maire Michel Paré, appuyé par Madame la conseillère Lise Pelletier et résolu unanimement de nommer M. Pierre Renaud, maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2009, janvier et février 2010.

4595-091109 **NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par Madame la conseillère Lise Pelletier, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Carignan et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme :

M. Pierre Renaud
M. Éric Desaulniers

4596-091109 **NOMINATION AU COMITÉ INTERMUNICIPAL DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-François Duclos et résolu unanimement de nommer M. Pierre Carignan à titre de membre du comité intermunicipal des loisirs.

4597-091109 **CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 50 000 \$ AU CLD**

Attendu que la ville de Beaufort juge opportun de verser une somme de 50 000 \$ au Centre local de développement de la Côte-de-Beaufort pour la réalisation des objets de cette corporation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le maire Michel Paré, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que la Ville de Beaufort verse au CLD la somme de 50 000 \$. Ladite somme sera appropriée à même le surplus accumulé.

4598-091109 **CHAMBRE DE COMMERCE DE QUÉBEC – ADHÉSION**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Desaulniers, appuyé par Madame la conseillère Lise Pelletier et résolu unanimement d'adhérer à la Chambre de commerce de Québec au coût de 259,61 \$ incluant les taxes et de déléguer les personnes suivantes :

M. Michel Paré
M. Pierre Renaud
M. Pierre Carignan
M. Éric Desaulniers
M. Roch Lemieux

4599-091109 **COURRIER PARLEMENTAIRE – ABONNEMENT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud, appuyé par Madame la conseillère Lise Pelletier et résolu unanimement de s'abonner au courrier parlementaire au coût de 500,00 \$ plus les taxes applicables. Tous les membres du conseil municipal, le directeur général et la greffière seront abonnés.

4600-091109 **BUREAU DE POSTE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Carignan, appuyé par Madame la conseillère Lise Pelletier et résolu unanimement de mandater Monsieur le maire Michel Paré afin de faire toutes les représentations nécessaires auprès des autorités compétentes afin de garder le bureau de poste de Beaupré en fonction.

4601-091109 **GRIPPE A (H1N1)**

Attendu que la Ville de Beaupré dispose d'un hôpital moderne et bien équipé pour répondre aux besoins actuels de la vaccination;

Attendu qu'il est inadmissible que les citoyens et citoyennes de la Ville doivent se déplacer au « Carrefour Beauport » afin d'avoir le vaccin contre la grippe A (H1N1);

Attendu que dans les derniers jours l'école primaire des Beaux-Prés, situé également sur le territoire de la ville de Beaupré, a été très affecté par la grippe A (H1N1) ou il a été répertorié 70 cas de grippe sur 210 élèves, touchant ainsi entre 50 et 60 familles. C'est l'école qui a été la plus affectée par la grippe A(H1N1) de la région de la Capitale Nationale. Tout cela ne fait qu'augmenter l'inquiétude de la population.

Attendu que dans le cadre de la vaccination satellite, le personnel médical se déplacera dans les résidences des personnes en hébergement comme le Manoir Fleury, situé à Saint-Joachim et dans l'édifice voisin de l'Hôpital, Les Jardins de la Côte, pour y desservir les résidents.

Attendu que l'hôpital a déjà procédé à une vaccination A (H1N1) de personnes non reliées au milieu médical pourrait poursuivre sa vocation de vaccination.

Attendu que la population dans le meilleur des cas doit faire 2 allers-retours pour obtenir le vaccin;

Attendu que cela devient insoutenable lorsque plusieurs personnes doivent se présenter jusqu'à 3 reprises pour obtenir le coupon, ce qui totalise 4 aller-retour pour obtenir le vaccin;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Lise Pelletier, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Renaud et résolu unanimement de mandater Monsieur le maire Michel Paré afin de faire toutes les représentations nécessaires auprès des autorités compétentes afin que les citoyens et citoyennes de la Côte-de-Beaupré puissent se faire vacciner à l'hôpital de Beaupré ou à tout autre endroit sur le territoire de la Ville de Beaupré.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- . Achat de l'île Blouin
- . Vaccination
- . Employés aux élections
- . Usine AbibitiBowater – inviter les autres villes à investir

Fin de la période des questions à 21 h 05.

Point d'information :

Monsieur le maire informe la population quant au déménagement de l'hôtel de ville.

4602-091109 **AJOURNEMENT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Carignan et résolu unanimement que la présente assemblée soit ajournée au 10 novembre 2009 à 18 h 45.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe